

CORSE

LES CAHIERS DU TOURISME #3

LA CORSE, DESTINATION IMPACTÉE PAR LA COVID : ÉTAT DES LIEUX
DU 11 MARS AU 30 JUIN 2020

CORSICA

I QUATERNI DI U TURISIMU #3

A CORSICA, DESTINAZIONE CULPITA DA A COVID : PUNTU DI A SITUAZIONE
DA L' 11 DI MARZU À U 30 DI GHJUGNU DI U 2020

ÉDITION 2020



SOMMAIRE

01	PRÉAMBULE	3
02	DONNÉES DE CADRAGE	4
03	L'ÉCOSYSTÈME TOURISTIQUE CORSE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	4
04	LE CHOC "COVID-19"	6
05	LES TRANSPORTS À L'HEURE DE LA CRISE	9
	5.1 LE TRANSPORT AÉRIEN	10
	5.2 LE TRANSPORT MARITIME	13
06	L'HÉBERGEMENT FACE À LA CRISE SANITAIRE	16
	6.1 L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE COLLECTIF	16
	6.2 LES HÉBERGEMENTS LOCATIFS DÉCLARÉS	23
07	CONCLUSION	25

Dès le 13 mars 2020, l'Agence du Tourisme de la Corse s'est engagée auprès des acteurs publics et privés du tourisme insulaire pour les accompagner et faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise de la COVID-19. Parmi les nombreux axes de réflexion et de travail mis en place en cette période très particulière, un baromètre de suivi de crise a été établi à partir du 9 mars et ce durant 16 semaines.

Le suivi de l'activité a été réalisé d'une part, à partir d'une enquête auprès de plus de 900 établissements d'hébergement collectif et près de 4 500 hébergements locatifs insulaires par questionnaires électroniques d'autre part, à partir des données de flux de passagers aériens et maritimes, fournies de manière hebdomadaire par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Ce travail a fortement contribué à la définition des mesures d'urgence et à la construction d'un plan de relance du tourisme insulaire.

Ce cahier #3 qui synthétise l'ensemble de l'information collectée du 9 mars à la fin juin 2020 a une triple vocation :

- Fournir de l'information sur l'amplitude du choc qu'a représenté la COVID-19 pour la destination corse ;

- Démontrer l'utilité du suivi statistique conjoncturel du phénomène touristique dans une île où l'économie dépend directement de l'activité touristique pour un tiers de sa valeur ajoutée ;

- Permettre la prise de décisions éclairée pour les acteurs publics.

Si cette avant-saison fut de mémoire de professionnel la plus terrible de l'histoire du tourisme corse, elle restera aussi une expérience exceptionnelle de mutualisation de moyens, de coordination rapprochée entre acteurs de la chaîne touristique et de solidarité qui sera fort utile dans les mois à venir.

Que tous ceux qui nous ont fourni des données, comme ceux qui ont répondu à nos questions des semaines durant, soient ici remerciés.

L'équipe de l'Observatoire du Tourisme de la Corse

Subbitu da u 13 di marzu di u 2020, l'Agènzia di u Turisimu di a Corsica s'hè impignata à fiancu à l'attori publichi è privati di u turisimu isulanu, da accumpagnalli è fà fronte à e cunsiguenze ecunomiche è sociale di a crisa di a COVID-19. Frà parechji acchisi di riflessione è di travagliu mossi da l'ATC mentre issu periodu, hè statu creatu un barometru di curata di a crisa à partesi da u 9 di marzu è durante 16 settimane.

S'hè pussutu seguità l'attività, da una parte per via di un'inchiesta per quistiunarii elettronichi pressu à più di 900 stabilimenti d'alloghju cullettivu è circa 4 500 alloghji lucativi isulani è da l'altra parte, cù e cifre di u numeru di passageri aerei è marittimi, trasmesse ogni settimana da a Camera di Commercium è d'Industria di a Corsica.

Hè ghjuvatu assai stu travagliu per aiutà à appruntà e misure d'urgenza è un pianu di rilancia di u turisimu in l'isula.

Stu quaternu #3 face a sintesi di l'inseme di l'infurmazione raccolte da u 9 di marzu à a fine di ghjugnu, cun trè scopi :

- Porghje l'infurmazione chì danu a misura di a scossa ch'ella hà rapresentatu a COVID-19 pè a destinazione corsa ;*

- Mustrà l'utilità di un seguitu statisticu cunghjunturale di u fenomenu turisticu in un'isula induve l'ecunomia dipende diretta da l'attività turistica pè un terzu di u so valore aghjuntu ;*

- Permette à l'attori publichi di piglià decisione infurmate .*

S'ella fù l'avantistagione a pessima, à memoria di professionale, di a storia di u turisimu corsu, firmarà puru una sperienza eccezzunale di spartera di i mezi, di cuurdinazione stretta trà l'attori di a catena turistica è di sulidarità, chì ghjuvarà assai assai in i mesi à vene.

Ch'elli sianu ringraziati quì tutti quelli chì ci anu pricuratu i dati è chì anu riimpiutu i nostri quistiunarii durante parechje settimane.

A squatra di l'Osservatoriu di u Turisimu di a Corsica

02 DONNÉES DE CADRAGE

L'enquête aux frontières¹, réalisée en 2017 a permis de dresser une photographie des données de fréquentation touristique en Corse. Ainsi, au cours d'une saison « normale », les chiffres sont les suivants :

2,6 millions
de touristes¹  soit
33% du PIB

Près
d'1 millier
d'hébergements collectifs
professionnels



Près
de 4500
hébergements locatifs
déclarés



15 000
saisonniers



8,2 millions
de passagers (Allers/Re-
tours) en 2019



03 L'ÉCOSYSTÈME TOURISTIQUE CORSE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un système bien plus large que le seul secteur de l'Hébergement-Restauration

Pour mieux appréhender l'impact de la crise sanitaire sur l'activité touristique en Corse, il convient tout d'abord de connaître sa représentation dans l'économie insulaire et nationale.

La Corse est le territoire qui dépend le plus fortement du tourisme : 33% du PIB (avec les transports), soit près de 4,5 fois plus qu'au niveau national (7,4% en 2018).

Loin derrière, la deuxième place est occupée par la Région Sud, avec une contribution au produit intérieur brut de 12,5%. Le poids de l'activité touristique dans l'économie insulaire n'est donc plus à démontrer.

Cependant, les contours de l'écosystème touristique corse tels que définis par les statistiques officielles (Insee, Eurostat) ne permettent pas de prendre en compte la diversité des activités du secteur car uniquement basée sur la stricte définition du secteur Hébergement-Restauration.

¹ Source : EAF 2017, INSEE-ATC, entre avril et mi-novembre 2017.

Tout en prenant en compte la définition proposée par l'Insee, on peut considérer que les activités touristiques peuvent être classées en trois catégories :

- Les activités 100% touristiques (celles qui dépendent uniquement de la présence de touristes) ;
- Les activités très ou moyennement touristiques (qui ne dépendent pas exclusivement de la présence de touristes) ;
- Les activités faiblement touristiques.

Ainsi, en Corse, comme le montre le tableau ci-dessous, **c'est près du quart des établissements** (46 000 unités tous secteurs confondus) qui dépend de la demande touristique.

	Activités	Nb. Etab.	Sources
100% Touristiques	1. Hébergement		
	Hôtels	453	
	Campings	210	
	RT/VV	284	
	Gîtes de France	1415	
	Meublés de tourisme	3884	
	Chambres d'hôtes	201	
	<i>Total hébergement</i>	6447	ATC 2020
	2. Activité des agences de voyage, voyagiste, service de réservation et activité connexes	218	INSEE 2012
	3. Activité de location et location-bail	83	INSEE 2012
4. Activité de sport et loisirs	809	Infotour 2020	
5. Autocaristes	87	INSEE 2015	
Très ou moyennement touristiques	6. Restauration		
	Restaurants traditionnels	1694	
	Cafétarias	11	
	Restauration de type rapide	1111	
	Traiteurs	125	
<i>Total restauration</i>	2941	INSEE 2018	
TOTAL		10585	

Mais ceci est sans compter les activités de services et de commerce comme l'agroalimentaire par exemple. Ainsi, les enseignes insulaires de la grande distribution alimentaire réalisent, dans les zones les plus touristiques de Corse (Extrême Sud, Balagne), 50% de leur chiffre d'affaires durant la période estivale (juillet et août), et un peu plus d'un tiers pour les régions ajaccienne et bastiaise (Gecodia, 2020).

Les retombées du tourisme dépassent donc les seules activités directement liées à cette activité pour capillariser l'ensemble de l'économie insulaire. « *Le touriste a besoin de tout, de se transporter, de s'héberger, de se nourrir (...). Mais il a aussi besoin, pour lui comme pour les siens, de satisfaire mille autres besoins du corps et de l'esprit (...). Sport, culture, loisirs artisanat, produits du terroir (...)* »².

² François Ollandini, 2010. « Le manifeste touristique. Le touriste, le tourisme, la Corse », Editions. Albiana.

Une dépense touristique très élevée

En Corse, la dépense touristique est évaluée à 3,18 milliards d'euros en 2018 (Gecodia), soit près d'un tiers du PIB régional (8,87 milliards d'euros). Par son insularité, les dépenses concernant les transports aériens et maritimes représentent le poids le plus important dans l'ensemble de ces dépenses. Les dépenses hors transport et hors hébergement non marchand³ représentent 1,77 milliard d'euros. Elles concernent essentiellement les biens courants ou l'alimentation à hauteur de 540 M€, l'hébergement à hauteur de 500 M€, la restauration à 300 M€ et les locations de voitures (160 M€) (Gecodia, 2020).

En l'absence d'infrastructures d'envergure, les dépenses touristiques consacrées aux services culturels et de loisirs sont parmi les plus faibles des régions françaises : 1,2% contre 6,7% au niveau national (Insee, 2015).

Un poids important de l'emploi lié au tourisme

En Corse, un emploi régional sur dix est directement lié au tourisme, positionnant une nouvelle fois l'île en tête des régions françaises pour le poids de l'emploi dans le tourisme. En effet, l'emploi directement lié à la présence de touristes en Corse représente plus de 13% de l'emploi régional contre 3,9% en moyenne au niveau national.

L'emploi touristique se compose d'emplois réguliers⁴ et d'emplois saisonniers⁵. On dénombre 6 735 emplois salariés réguliers en fin d'année et près de 15 000 saisonniers en 2018 (Gecodia, 2020) dont 72% se trouvent essentiellement dans l'hébergement et la restauration.

Enfin, une autre caractéristique de l'emploi touristique insulaire est sa forte saisonnalité : 84% de l'emploi touristique. Le nombre d'emplois touristiques est multiplié par 3,6 entre le mois de janvier et le mois d'août, contre 1,8 au niveau national (Insee, 2015).

04 LE CHOC "COVID-19"

La crise de la Covid-19 a débuté au moment où la Corse allait rentrer dans la saison touristique alors que les chiffres étaient prometteurs. L'annonce du confinement du pays, à partir du 17 mars, a marqué un coup d'arrêt à la dynamique de croissance qui s'était engagée.

³ La consommation liée à l'hébergement non marchand, soit celui des résidences secondaires (appelé aussi tourisme affinitaire), est évaluée par l'Insee en 2015 à environ 400 millions d'euros, soit 21% de la dépense touristique.

⁴ Il s'agit des salariés présents en fin d'année dans les établissements locaux.

⁵ C'est-à-dire les contrats à durée déterminée sur l'été.

Les effets de la crise liés à la pandémie de la COVID-19 ont été ressentis de manière plus ou moins forte dans les régions en fonction de la composition de leur tissu économique. C'est le cas de la Corse qui serait plus impactée que les autres régions. D'abord établie à 35% pour le mois de mai par l'Insee, la baisse d'activité pourrait atteindre 12,9% en Corse au mois de juin contre 12,5% au niveau national.

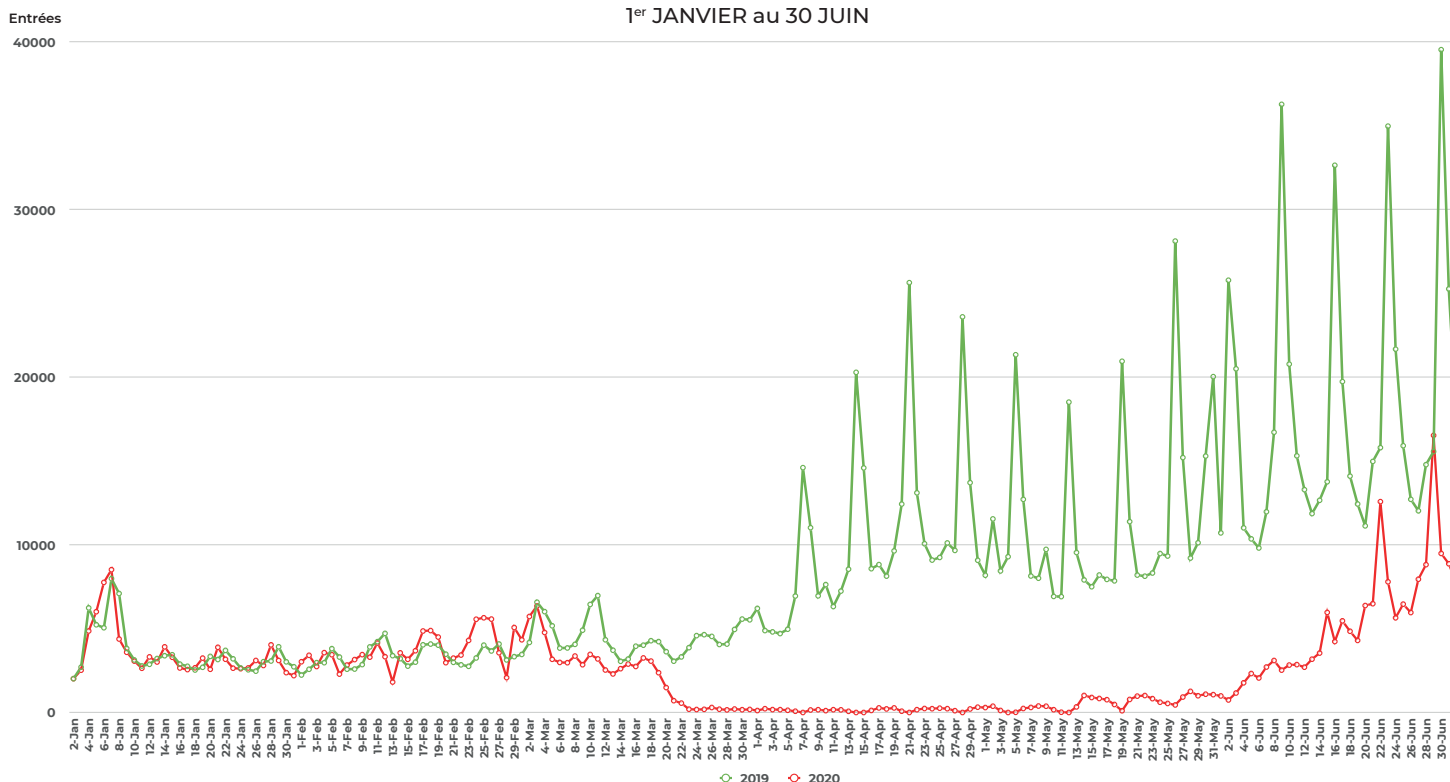
Un tissu productif en grand danger

Les secteurs les plus impactés en Corse pendant la crise de la COVID-19 sont ceux dont l'activité est fortement saisonnière c'est-à-dire l'hébergement, la restauration mais aussi le commerce, les activités de loisir et les activités culturelles. Les mesures tardives de sortie de confinement liées à une très faible reprise des liaisons entre la Corse et le continent ont privé l'ensemble de ces entreprises de la part de leur chiffre d'affaires réalisée habituellement en avant-saison. L'activité sur les deux secteurs hébergement et restauration était quasi inexistante pour le mois de mai (Banque de France, 2020). Le taux d'occupation dans l'hébergement oscillait entre 0 et 1% pour ce même mois.

A partir du 11 mai, malgré une sortie de confinement quasi-totale, la lente, voire très lente reprise des transports entre Continent et Corse et la faiblesse des réservations dans le logement marchand professionnel laissent envisager une saison catastrophique : la dernière semaine du mois de juin, le taux de variation de passagers dans le transport aérien était encore de -65% par rapport à la même semaine en 2019 ; il était de -63% pour le transport maritime (ATC, 2020).

Les pertes enregistrées et à venir de ce secteur, fortement contributeur à la valeur ajoutée, pèseront lourdement sur l'ensemble de l'activité économique de la région.

COMPARAISON DES FLUX DE TRANSPORTS - 2019 VS 2020
1^{er} JANVIER au 30 JUIN



C'est d'ailleurs ce que mettait en avant le nombre de saisines (demandes d'aides et d'informations) réceptionnées par la DIRECCTE Corse au 24 juin qui était de 10 801. En rapportant le nombre d'établissements qui ont transmis une déclaration de difficulté à l'ensemble des établissements qui composent le tissu productif insulaire, on estime qu'un tiers des établissements concernés par ces procédures appartient au secteur de l'hébergement-restauration.

Des dépenses fortement limitées

La crise sanitaire, avec la cessation des activités non essentielles à la vie courante, la fermeture obligatoire de tous les commerces (hors alimentation et pharmacies) et l'interdiction de se déplacer, a fortement impacté la consommation des ménages et donc la dépense régionale, à une période essentielle pour la Corse. Ainsi, le montant des transactions par carte bancaire en Corse a reculé de 54% la semaine suivant le confinement par rapport à la même semaine en 2019 (INSEE, 2020). Le secteur de l'hébergement-restauration enregistrait des pertes allant jusqu'à 90%.

Un impact particulièrement fort sur l'emploi régional et les saisonniers

Compte tenu de sa structure productive, la baisse de l'activité pourrait également avoir des conséquences particulièrement marquées sur l'emploi en Corse (Insee, mai 2020) :

- Parmi les salariés réguliers (présents en fin d'année dans les établissements locaux), 30% exercent dans un secteur très fortement impacté par le ralentissement économique ;

- 57% travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés (contre 38% en France métropolitaine) ;

- Plus de 9 déclarations sur 10 ont été déposées par des établissements de moins de 10 salariés en lien avec la structure du tissu économique insulaire où ils représentent 95% des unités productives (DIRECCTE Corse, juin 2020).

Le recours massif au chômage partiel confirme le niveau élevé d'emplois menacés au niveau insulaire. D'après les données collectées par la DIRECCTE Corse, du 1er mars au 9 juin, 10 448 demandes d'autorisation préalable d'activité partielle étaient déposées par un peu plus de 10 000 établissements, et près de 3 000 établissements relevaient du secteur tourisme, soit 29% de l'ensemble des demandes d'activité partielle. On estime que plus de 7 établissements sur 10 dont l'activité est liée au tourisme ont déposé une demande d'activité partielle. Cela concerne 16 000 salariés du secteur tourisme, soit 9 salariés sur 10 occupant un emploi dans le secteur du tourisme. Les activités d'Hébergement-Restauration représentent plus de la moitié des établissements liés à l'activité touristique concernant ces demandes ; le commerce de détail arrive en deuxième position (27%).

La Corse a été la région pour laquelle le taux de recours au dispositif de chômage partiel a été le plus important et le plus fréquent. Fin avril 2020, 43% des salariés étaient en activité partielle ou en arrêt de travail pour maladie ou garde d'enfants (INSEE 2020).

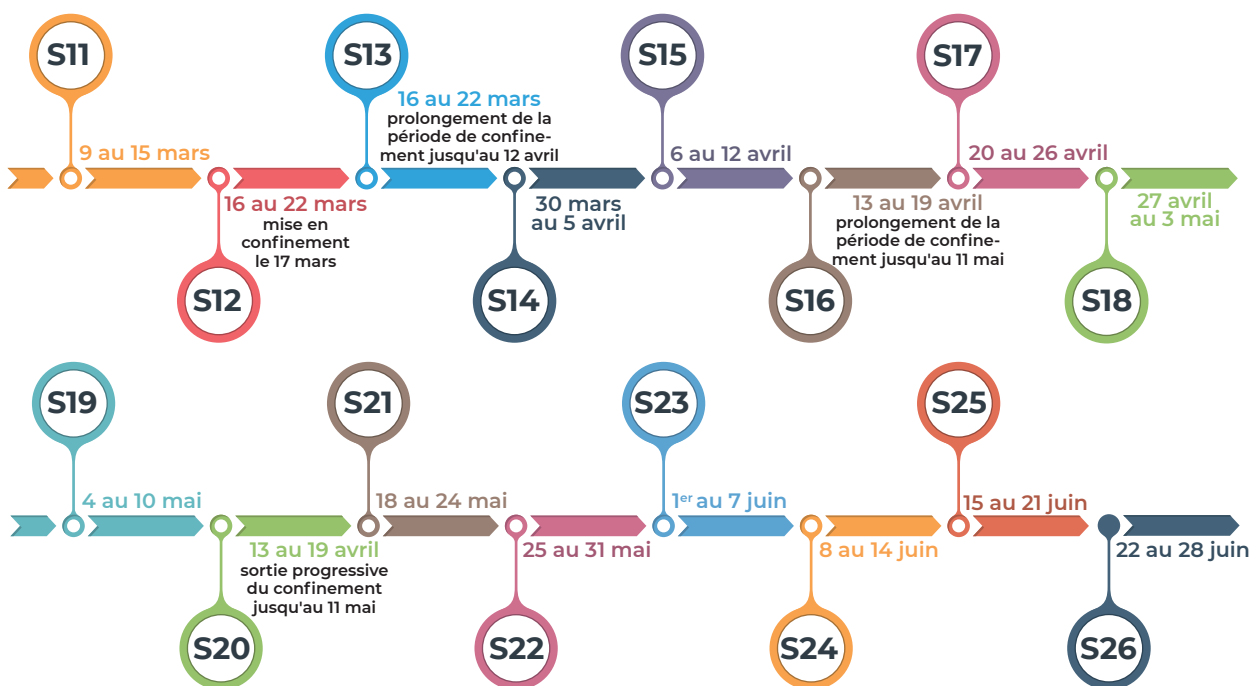
Enfin, à une situation sur le marché du travail déjà tendue, vient se greffer le problème des contrats saisonniers reportés ou annulés. En effet, d'après l'Insee, la première vague d'embauches saisonnières a lieu au début du mois d'avril. On enregistre habituellement entre le 15 mars et le 15 mai, 17 000 contrats, ce qui représente une augmentation de 26% de l'emploi. L'hébergement et la restauration qui assurent à eux seuls 44% de ces embauches, seront très fortement impactés cette année. D'ailleurs, le nombre de contrats annulés ou reportés lors des deux premiers mois de la crise était déjà supérieur au nombre de postes habituellement présents à la même période pour ce secteur de l'hébergement et restauration (INSEE, 2020).

05 LES TRANSPORTS À L'HEURE DE LA CRISE

Dès le début de la crise et la mise en confinement de la France, les liaisons maritimes et aériennes entre la Corse et les continents français et italiens ont été réduites de manière drastique, clouant la quasi-totalité des avions au sol et les bateaux à quais. Les liaisons ont été réduites au seul transport du fret et à un nombre anecdotique de passagers munis d'une attestation valable pour raison de santé, impérieuse ou de travail⁶.



Rappel chronologique



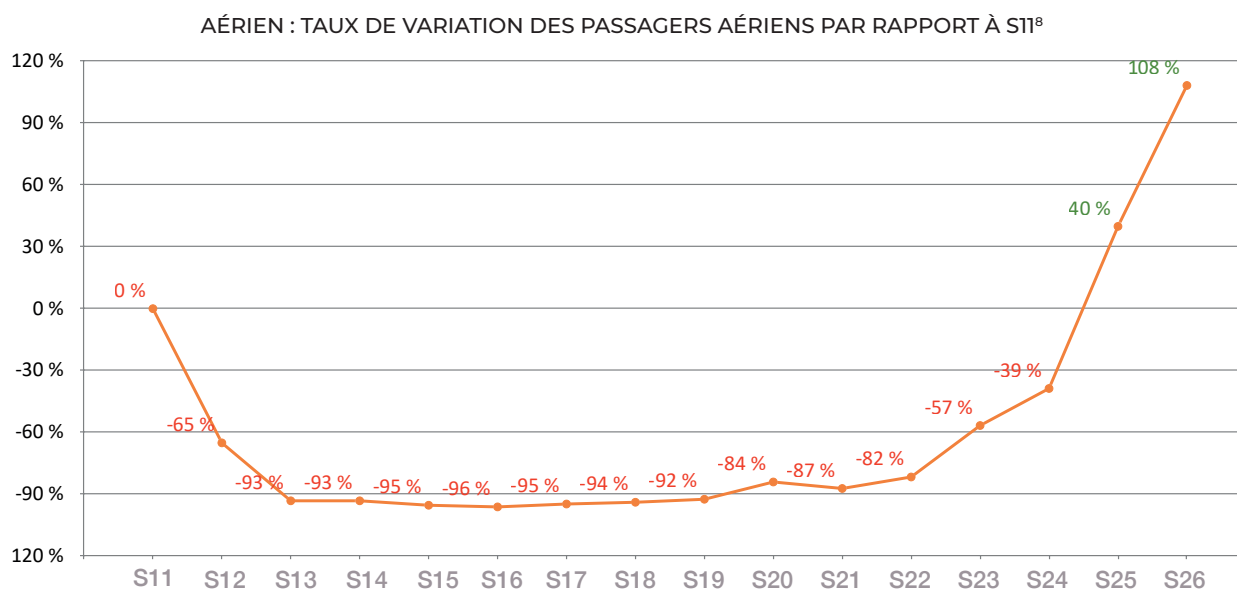
⁶ Concernant les données sur le transport, les comparaisons hebdomadaires sont issues des données fournies chaque semaine par la CCIC à l'Agence du Tourisme de la Corse. Les comparaisons mensuelles sont issues des données de la DREAL.



5.1 LE TRANSPORT AÉRIEN

Dès la mise en confinement, la compagnie régionale Air Corsica (en concertation avec l'Office des Transports de la Corse, OTC) a modifié son programme et annulé la totalité des vols réguliers programmés, notamment les vols Corse-Paris à partir du 1er avril 2020 à la suite de la fermeture de l'aéroport d'Orly le 31 mars au soir. Un programme minimum a été déclenché sur les 12 lignes relevant du service public afin de permettre le maintien de la continuité territoriale au bénéfice des personnes ayant des besoins impératifs de déplacement ainsi que pour l'acheminement du fret, des prélèvements médicaux et du sang⁷. De plus, les Airbus A320 ont été limités à 80 passagers au lieu de 180 habituellement et les ATR 72 limités à 30 passagers au lieu des 70 habituellement (AirMag).

Ainsi, seulement 5% de l'activité de la compagnie a été maintenue.



Dès lors, le secteur aérien a connu une chute vertigineuse de son activité. Ce taux a atteint son plus bas niveau la semaine du 13 au 19 avril (S16) où il était de -96% et a oscillé pendant 10 semaines entre -96% et -82%.

L'annonce d'une sortie progressive du confinement le 11 mai, lors de la semaine 20, **n'a pas permis une reprise immédiate de l'activité**. L'accès à l'île était toujours contraint par les déplacements dans la limite des 100 km et par la nécessité de se munir encore d'une attestation pour motifs impérieux. Ainsi, **au mois de mai le taux de passagers transportés par avion est de -97%** (-98,4% au mois d'avril). C'est un record historique.

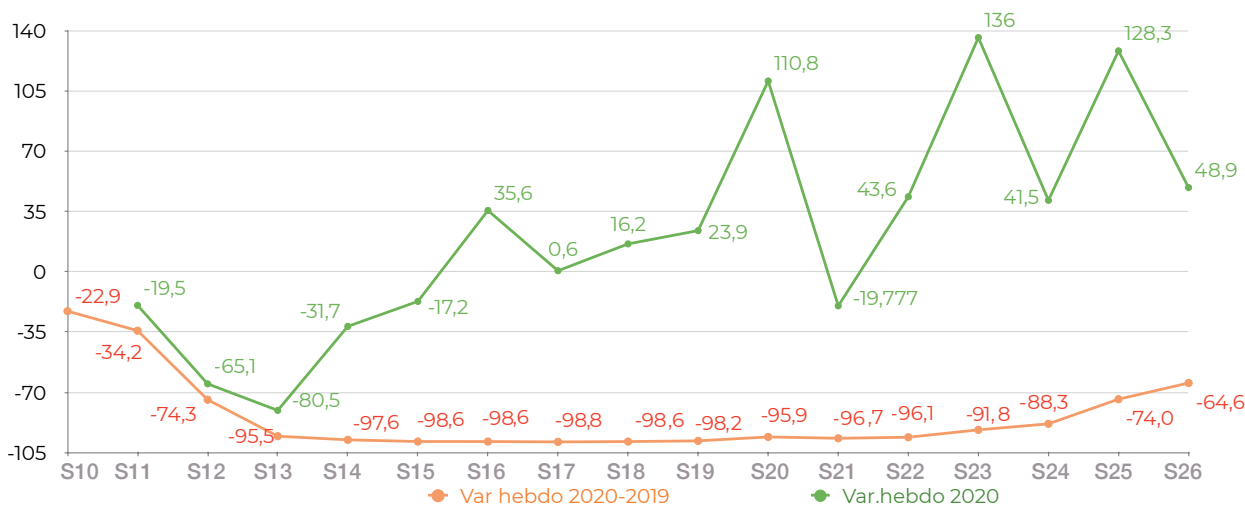
Au mois de juin, la reprise s'amorce très lentement mais pâtit encore d'un contexte incertain lié à la mise en place des protocoles de sécurité, de l'organisation des nouveaux programmes de vols, d'annonces gouvernementales sur les transports contradictoires⁹, de divers couacs médiatiques et d'un manque de visibilité lié à une alternance de bonnes et mauvaises nouvelles.

⁷ Les liaisons ont été assurées dans le cadre de la délégation de service public entre les aéroports de Paris-Charles de Gaulle d'une part et de Nice et Marseille d'autre part.

⁸ S11 est la semaine de référence. Elle précède la semaine de l'annonce du confinement (S12).

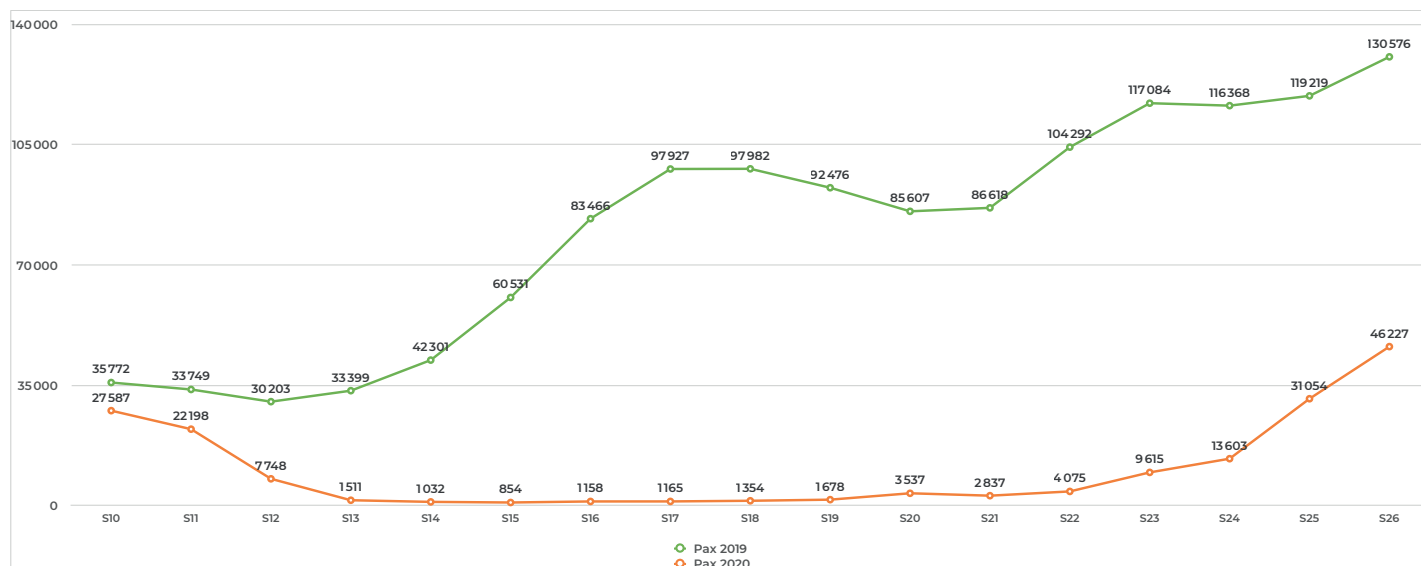
En témoigne la courbe du taux de variation hebdomadaire du nombre de passagers en dents de scie.

AÉRIEN : TAUX DE VARIATION HEBDOMADAIRE (%)



Malgré tout, les compagnies aériennes, et notamment la compagnie régionale, relancent alors progressivement leurs réseaux. A la fin du mois de juin (S20) le nombre de passagers transportés (Pax) par avion était de 46 227, soit une augmentation de +110% depuis la semaine 11 (du 9 au 15 mars). Cela représente cependant, un flux aérien équivalent à -95,9% au flux de 2019.

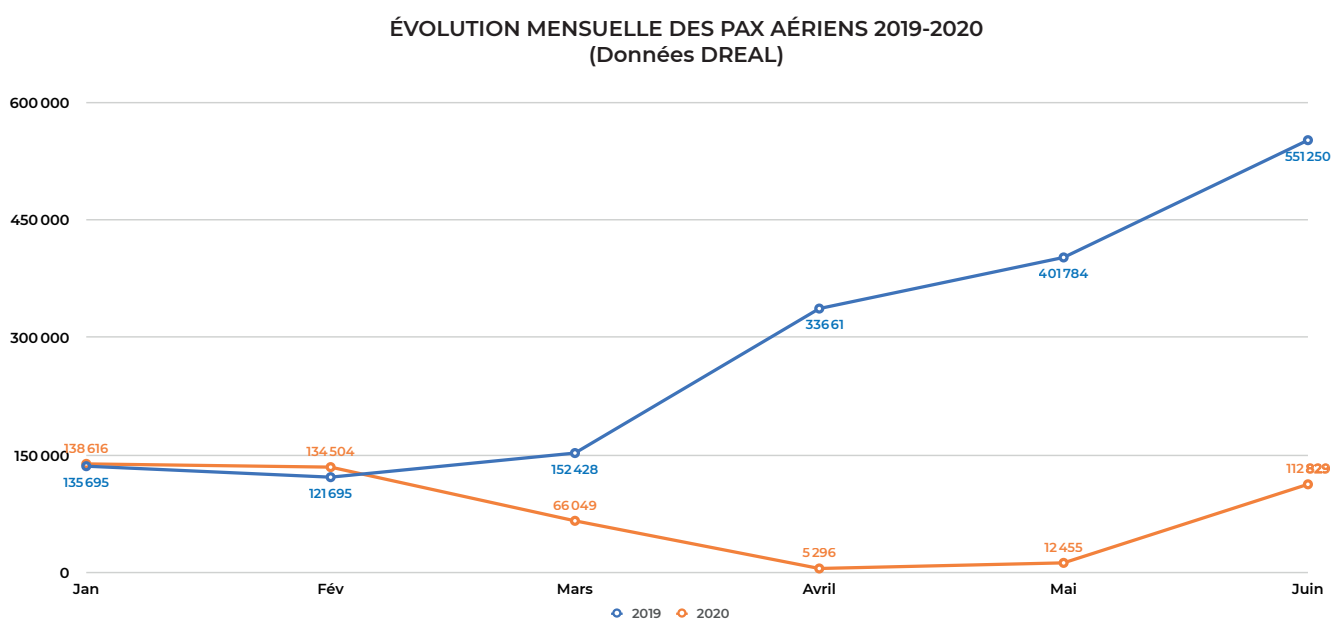
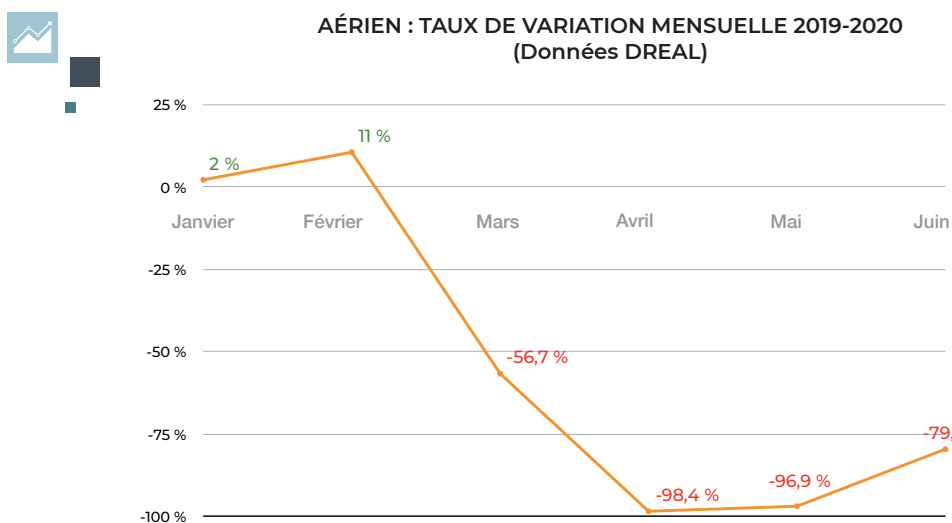
ÉVOLUTION HEBDOMADAIRE DES PAX AÉRIENS 2019-2020



⁹ Rappelons que le décret publié le 1^{er} lundi juin concernant les nouvelles dispositions liées à la deuxième phase du déconfinement, prévoyait une limitation aux motifs impérieux des déplacements entre la Corse et le continent : « sont interdits, sauf s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre professionnel ne pouvant être différé, les déplacements de personnes par transport public aérien au départ du territoire continental de la France à destination de la collectivité de Corse ». Cette annonce s'est donc rajoutée à un contexte déjà très lourd. Conscient de son erreur, le gouvernement a donc corrigé dans la nuit du mardi 2 juin au mercredi 3 juin, le décret, rendant possible l'accès à l'île par les airs.

Toutefois, même s'il amorce une progression positive, le nombre de passagers transportés par avion reste encore largement en dessous des chiffres de 2019. En S26 (semaine du 22 au 26 juin), on compte 46 225 passagers transportés par les airs, alors que lors de la même semaine en 2019 on en enregistrait 130 576, soit 2,8 fois moins.

La comparaison des données mensuelles à celles de l'année antérieure permet de mieux visualiser l'ampleur de la crise économique : après une augmentation de près de 2% en janvier et de 11% en février, on observe une baisse respective de 56,7% et 98,6% pour les mois de mars et avril par rapport à 2019. Malgré une reprise, le mois de juin n'a pas permis de rattraper le retard. **Le taux de variation par rapport à juin 2019 est de -79,5%.**





5.2 LE TRANSPORT MARITIME

A partir de la semaine 12, du 16 au 22 mars, S12, le trafic maritime des passagers a été interrompu dans les ports de Porti Vechju et Bonifaziu et à partir de la semaine 13, S13 (du 23 au 29 mars) dans les ports de Lisula et Pruprià.

Les seules rotations de passagers se sont faites des ports de **Bastia et Aiacciu**.

L'approvisionnement de l'île a, quant à lui, été assuré par les compagnies dans les ports de Bastia, Aiacciu, Lisula, Purti Vechju et Pruprià.

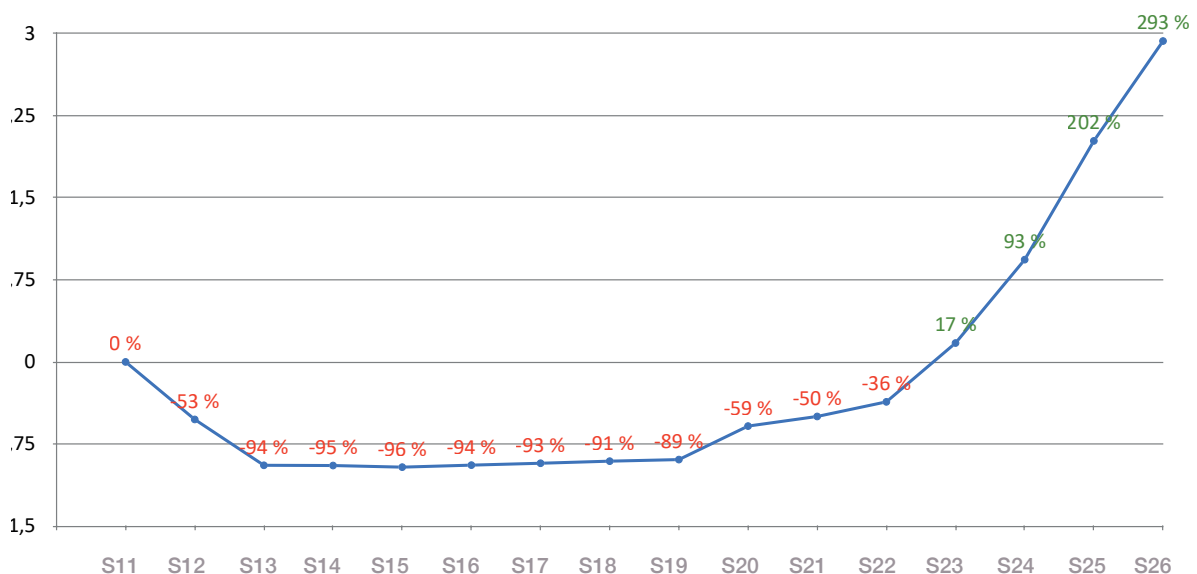
La Corsica Ferries effectuait trois à quatre rotations hebdomadaires entre les ports de Bastia et Toulon et une à deux entre les ports d'Aiacciu et Toulon pour un faible nombre de passagers. Sur les 13 navires jaunes, seuls trois étaient en service minimum pour assurer le fret et le transport de quelques passagers.

La Corsica Linea avait stoppé ses liaisons avec le Maghreb et réduit considérablement ses rotations avec le continent français. Seule une liaison quotidienne existait entre les ports corses de Bastia et Aiacciu et le continent français (sauf le week-end). Ces traversées concernaient essentiellement le fret non accompagné et quelques passagers autorisés.

Pour sa part, la Méridionale assurait la liaison entre les ports secondaires de Porti Vechju et Pruprià avec un navire par semaine pour trois rotations. Il s'agissait essentiellement de transport de fret et d'un nombre très faible de passagers munis d'une dérogation préfectorale.

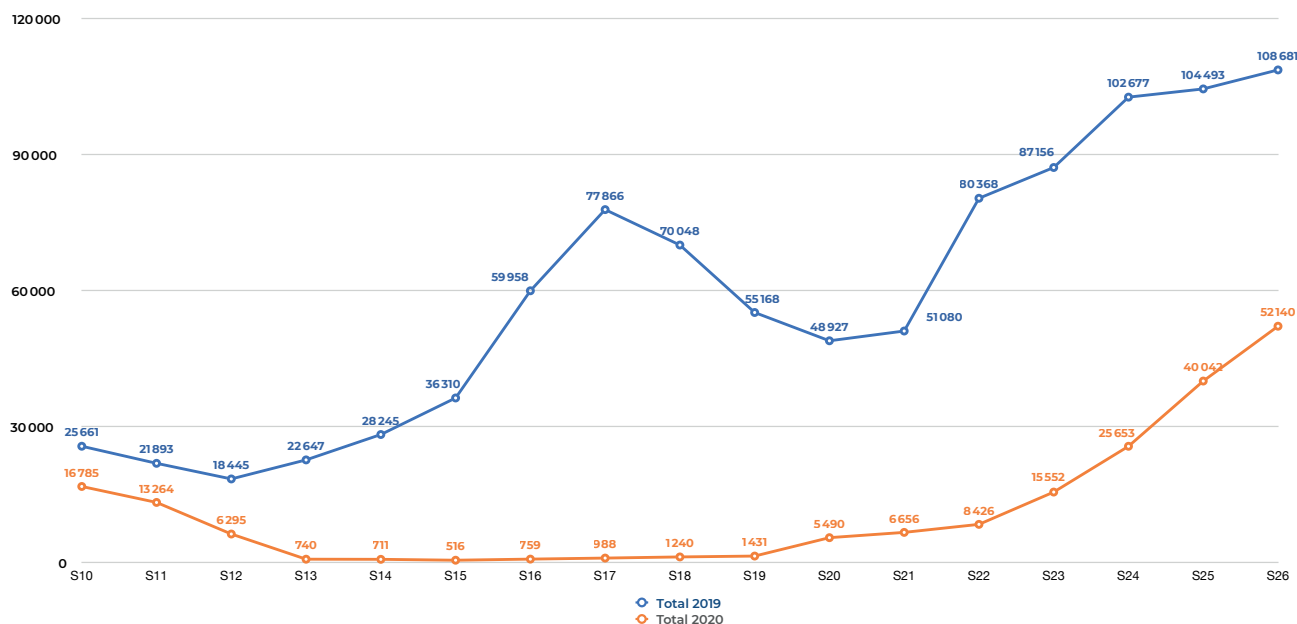
De la même façon que pour l'aérien, le secteur maritime enregistre un effondrement de son activité : le trafic de passagers est tombé jusqu'à -96%. Pendant sept semaines, les taux les plus bas enregistrés oscillaient entre -89% à -96%.

MARITIME : TAUX DE VARIATION DES PASSAGERS MARITIMES PAR RAPPORT À S11



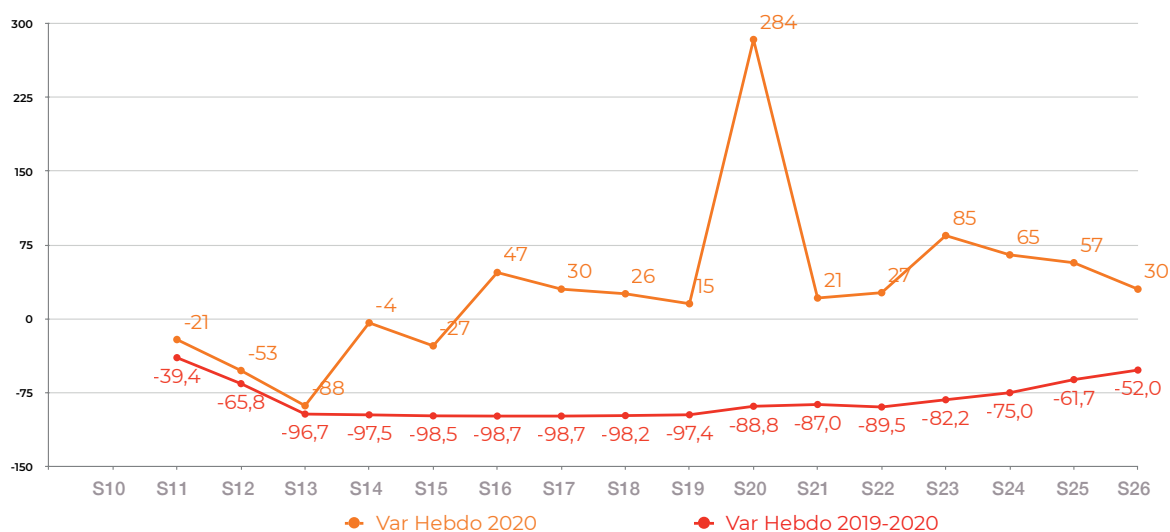
A partir du 1^{er} juin (S23), pour la première fois depuis la mise en confinement, le transport maritime enregistre des taux de variation positifs. En effet, à partir du début du mois de juin le nombre de passagers transportés est passé au-dessus de son niveau d'avant la mise en confinement : de 13 327 passagers enregistrés lors de la semaine 11, on est passé à 52 130 pour la semaine 26, soit une variation de +291% par rapport à S11. **Cette progression semble plus forte et plus rapide que celle observée dans les transports aériens.** Cela s'explique notamment par le fait que les transports aériens ont mis plus de temps à s'adapter à la reprise comme nous l'avons dit plus haut.

ÉVOLUTION HEBDOMADAIRE DES PAX MARITIMES 2019-2020



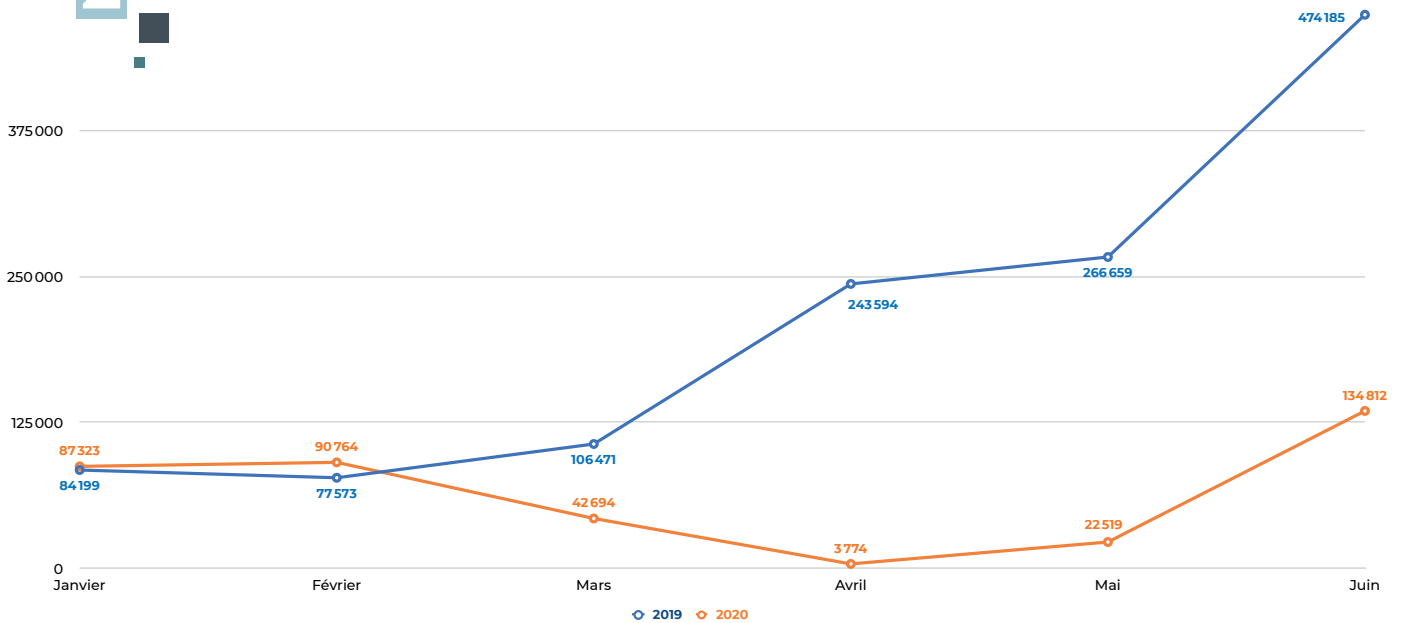
Malgré cette forte progression, le nombre de passagers transportés par bateau reste largement en dessous de son niveau de 2019 à la même période, où l'on enregistrait 108 681 passagers contre 52 140 en S26, soit 2 fois moins.

MARITIME : TAUX DE VARIATION HEBDOMADAIRE (%)



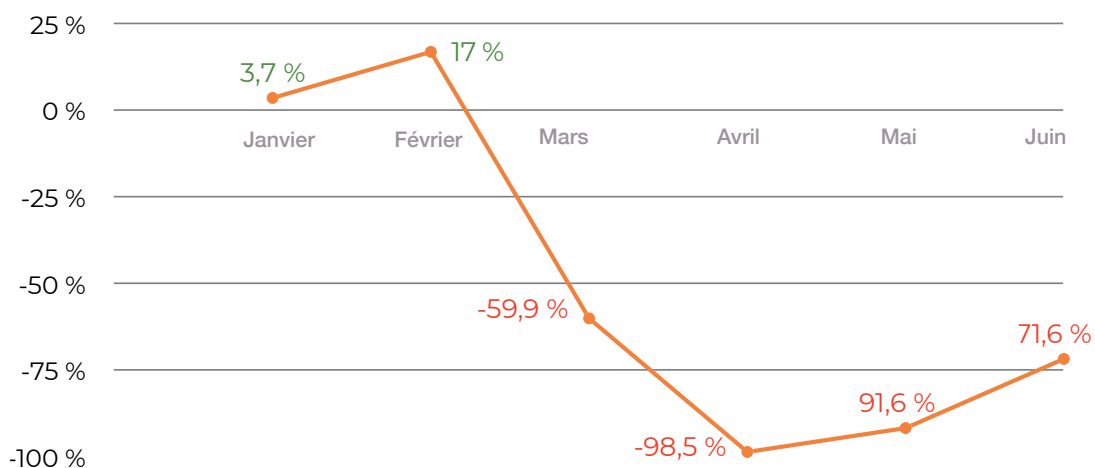


EVOLUTION MENSUELLE DES PAX MARITIMES 2020/2019 (DONNÉES DREAL)



Si l'on compare ces données avec les chiffres enregistrés dans le maritime pour l'année 2019, après une augmentation consécutive de 3,7% en janvier et de 17% en février, le confinement a provoqué une chute du nombre de passagers de 59,9% au mois de mars, de 98,5% au mois d'avril et de 91,6% au mois de mai par rapport à l'année antérieure. La reprise amorcée au moins de juin n'aura pas permis un rattrapage du retard accumulé. Cependant, au mois de juin, la reprise de l'activité semble plus profitable au maritime qu'à l'aérien, avec des taux respectifs de -71,6% et -79,5%.

MARITIME : TAUX DE VARIATION MENSUELLE 2019-2020 (Données DREAL)



06 L'HÉBERGEMENT FACE À LA CRISE SANITAIRE

6.1 L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE COLLECTIF



Méthodologie d'enquête

Afin de suivre l'évolution de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique du tourisme, et plus précisément dans l'hébergement collectif touristique et dans l'hébergement locatif déclaré, l'Agence du Tourisme de la Corse a lancé une enquête en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Chaque semaine, un questionnaire (comprenant un peu plus d'une vingtaine de questions) a été transmis aux professionnels de l'hébergement. Il portait sur l'évolution de la semaine passée. Cette enquête, débutée au 16 mars 2020, concernait la collecte de données depuis le 9 mars (S11) et s'est poursuivie pendant 16 semaines, jusqu'à la fin du mois de juin.

Pour rappel :

Les **hébergements collectifs professionnels** concernent l'hôtellerie de plein air, l'hôtellerie ainsi que les résidences de tourisme et villages de vacances. Soit 947 établissements.

Les **hébergements locatifs déclarés** sont les meublés de tourisme, les Gîtes de France et les chambres d'hôtes, soit 4 314 établissements.

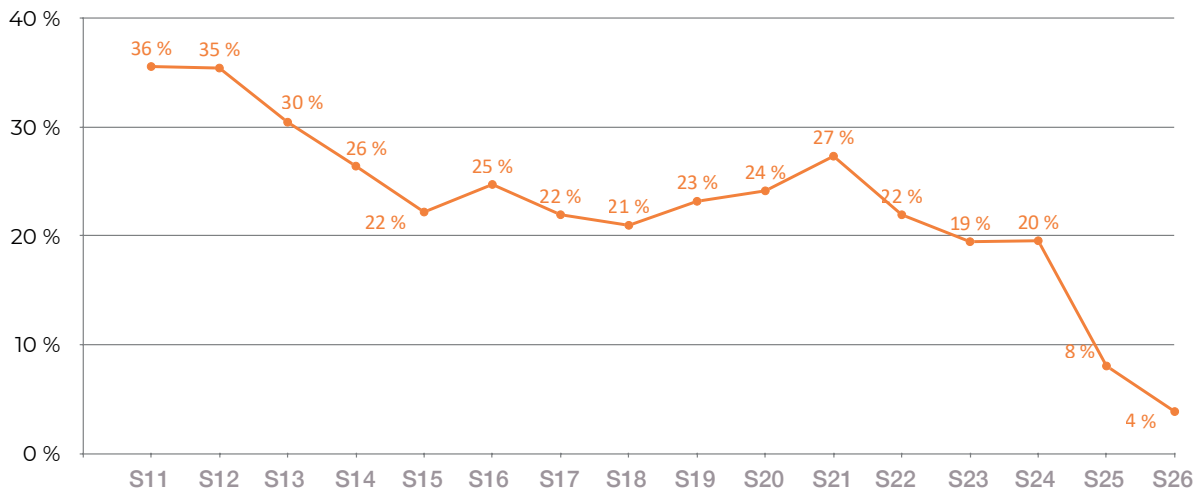
Des établissements ouverts mais un taux d'occupation à la fin du mois de juin très préoccupant

Les mesures de confinement imposées par le gouvernement ne concernaient pas l'activité hôtelière. « *En effet les chambres d'hôtels sont des lieux privés qui ne seront pas fermés, sauf indication contraire du gouvernement. En revanche le restaurant, le bar, la salle des petits déjeuners devront être fermés. L'accueil à la réception des hôtels sera traité en suivant les mêmes règles et mesures sanitaires. Le room service reste autorisé* » selon l'UMIH (Mars, 2020).

Par conséquent, de nombreux établissements (73% en moyenne) sur les onze premières semaines de l'étude (c'est-à-dire du 9 mars au 24 mai) sont restés ouverts et ce malgré un quasi-arrêt des transports maritime et aérien. Mais les établissements ouverts ont enregistré des taux d'occupation proches de 0.



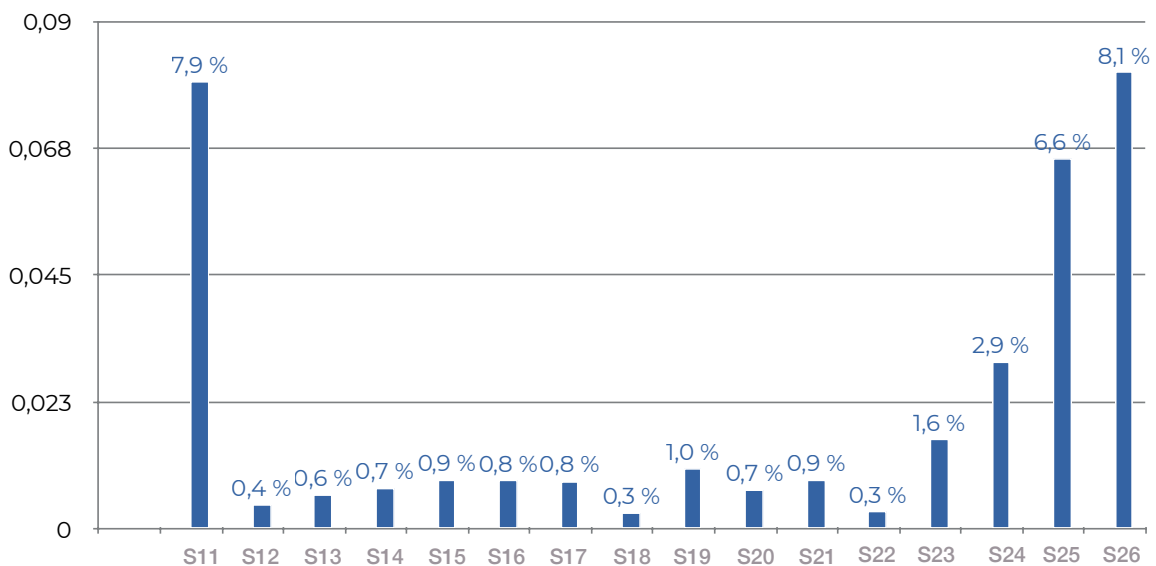
TAUX DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS



L'annonce de la sortie du confinement le 11 mai (en début de S20), n'a pas eu un effet immédiat sur les taux de fermeture et d'occupation des établissements. Il faudra attendre la fin du mois de juin pour voir s'amorcer une faible reprise de l'activité. En S26 le taux de fermeture des établissements n'est plus que de 4%, mais le taux d'occupation reste quant à lui extrêmement faible pour la période, seulement 8,1% en S26.

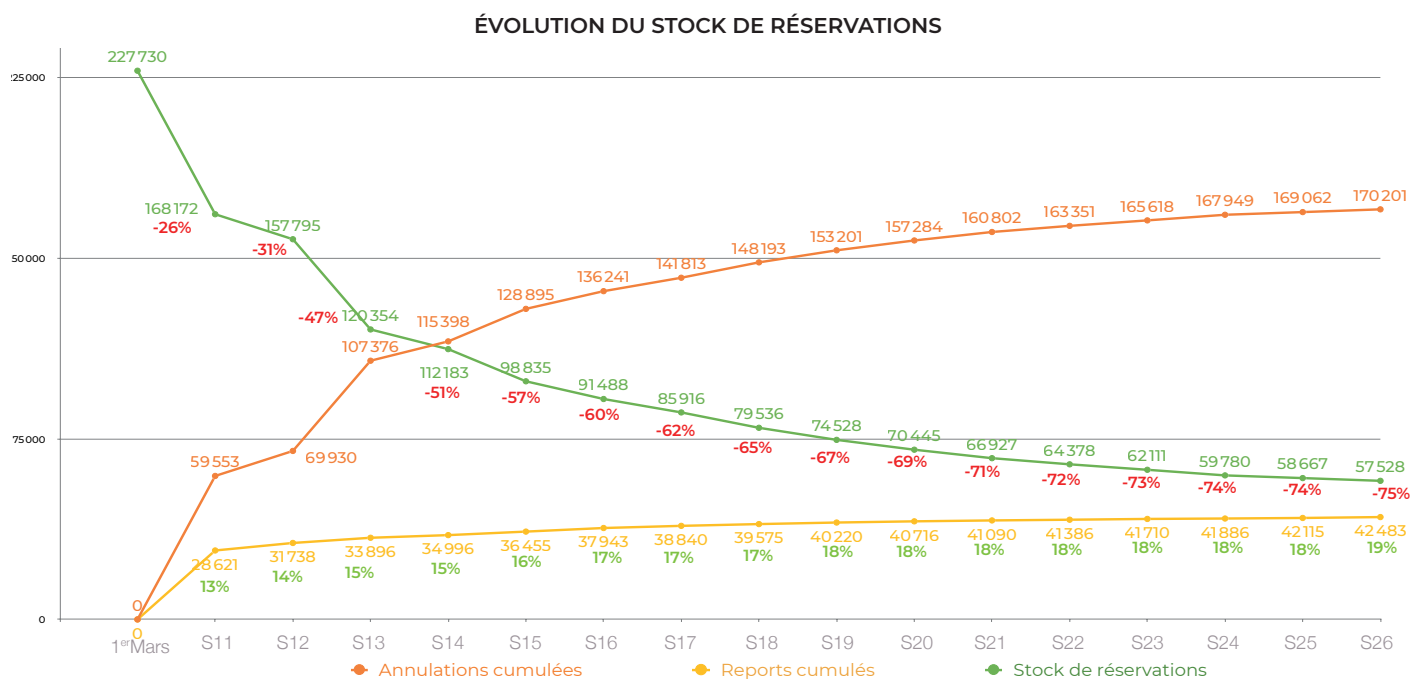
Il est remarquable que les professionnels de l'hébergement n'auront donc finalement pas renoncé à une saison, si incertaine soit-elle.

TAUX D'OCCUPATION DES HÉBERGEMENTS OUVERTS



Des annulations importantes en avant saison et une haute-saison impactée

Le stock de réservations a été évalué au 1^{er} mars à 227 730 unités réservables dans les hébergements professionnels sur les entreprises interrogées. Depuis le début de la crise ce stock n'a cessé d'être impacté. Au terme de seize semaines de confinement, le taux d'annulations a atteint 75% du stock de réservations et le taux de reports de 19% comme le montre le graphique suivant :



Les plus forts taux d'annulations ont été enregistrés entre les semaines 11 et 15. Les annonces gouvernementales ont eu des effets immédiats puisqu'entre la semaine 11 et la semaine 13 le taux d'annulations était de 31% tandis qu'entre la semaine 13 et la semaine 15 il était de 29%.

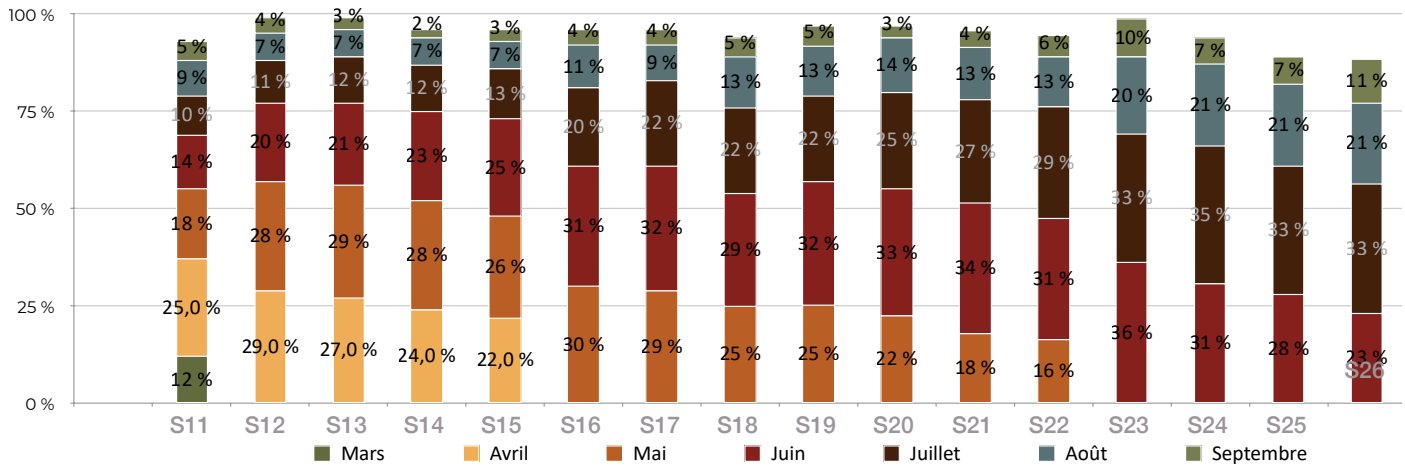
De manière logique, ces annulations ont d'abord porté sur des séjours prévus principalement pour les mois d'avril (25%) et mai (25%). Au 11 mai, à la sortie du confinement, l'île était toujours limitée dans ses échanges extérieurs avec les continents français et italien : les quotas de passagers n'ayant été augmentés que progressivement. Comme prévu, aucune reprise ne s'est véritablement opérée avant le 15 juin.

Le mois de juin s'est trouvé lui aussi fortement impacté par ces annulations (28% en moyenne sur la durée de l'étude). En revanche, la haute saison, qui semblait peu impactée en début d'étude, a logiquement au cours du temps enregistré de mauvais scores : 22% des annulations ont concerné le mois de juillet (avec une augmentation au fil des semaines) et près de 13% le mois d'août.

Comme précédemment évoqué dans l'analyse des transports, la mise en place des protocoles de sécurité et l'organisation des nouveaux programmes de vols, dans un contexte de forte incertitude, n'ont pas permis d'inciter à une reprise franche de l'activité touristique, à un véritable rebond.



MOIS IMPACTÉS PAR LES ANNULATIONS



Les hôtels ont été les principaux établissements concernés par les annulations (75% en moyenne). Bien que représentant plus de la moitié des hébergements professionnels, les campings et villages de vacances ont enregistré également des taux d'annulations en progression mais de moindre ampleur (24% en moyenne sur la durée de l'enquête). Cela est probablement lié à des réservations moins anticipatrices dans ce type d'hébergements¹⁰ mais aussi à un détournement de la clientèle des hébergements « collectifs » vers des hébergements privés.

Des taux de reports faibles et une période de report indéterminée

Les reports concernaient 19% du stock de réservations. Comme pour les réservations, les reports se sont portés essentiellement sur les hôtels mais de façon moins marquée : près de 32% des reports concernaient les campings et résidences de vacances contre 68% pour les hôtels.

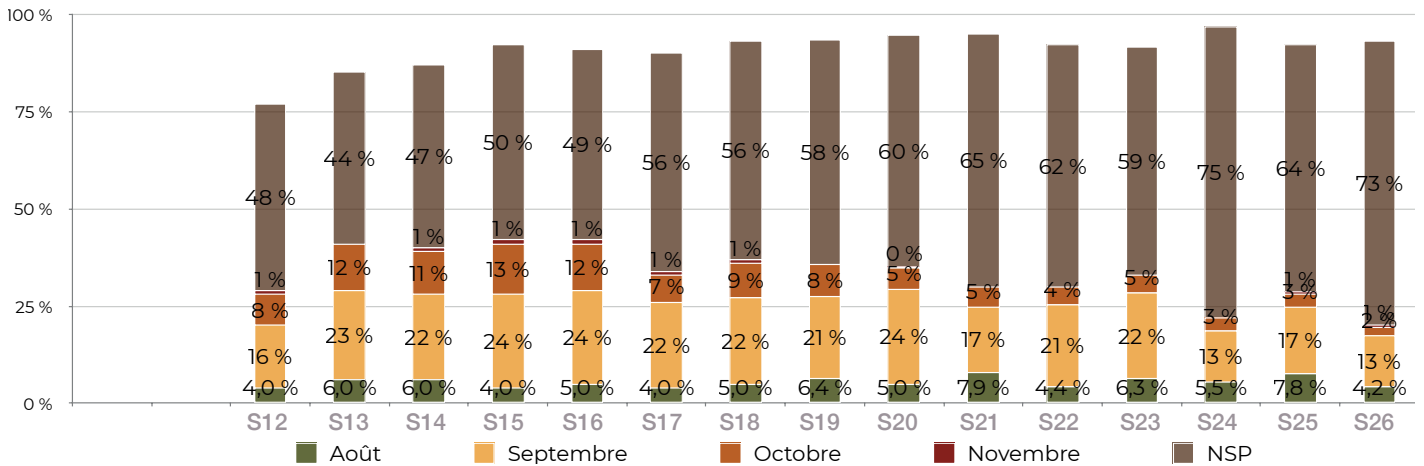
Plus de la moitié des personnes (54%) qui avait reporté leur voyage n'avait pas encore déterminé de manière précise la période de report. Les voyageurs semblaient plutôt dans une position attentiste.

L'arrière-saison n'est donc pas compromise pour autant. Rappelons que 40% des réservations se font à moins de 30 jours du départ. Rappelons aussi que les seniors (au niveau européen) sont dans une logique indécise et qu'Atout France confirme que ceux qui sont prêts à voyager au niveau des enquêtes sont les jeunes et les profils 40 ans et plus. Toutefois, on peut aussi noter qu'un tiers de ces reports portent sur l'arrière-saison.

¹⁰ Dans les campings, 44% des séjours se réservent une fois sur place (ATC - Cahier du tourisme #1).



MOIS IMPACTÉS PAR LES REPORTS

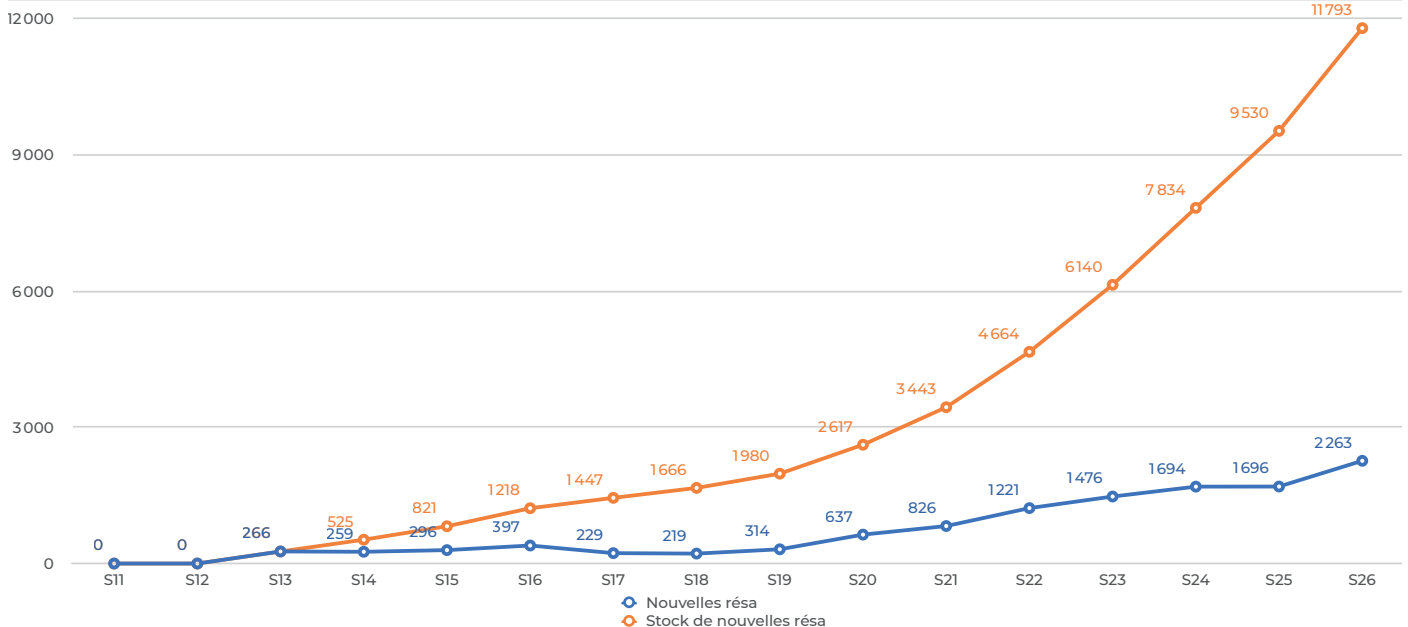


De nouvelles réservations qui ne compensent pas les annulations

Le contexte de forte incertitude sur les plans sanitaire et économique, mais aussi des transports, n'a pas incité les touristes à réserver leur voyage.

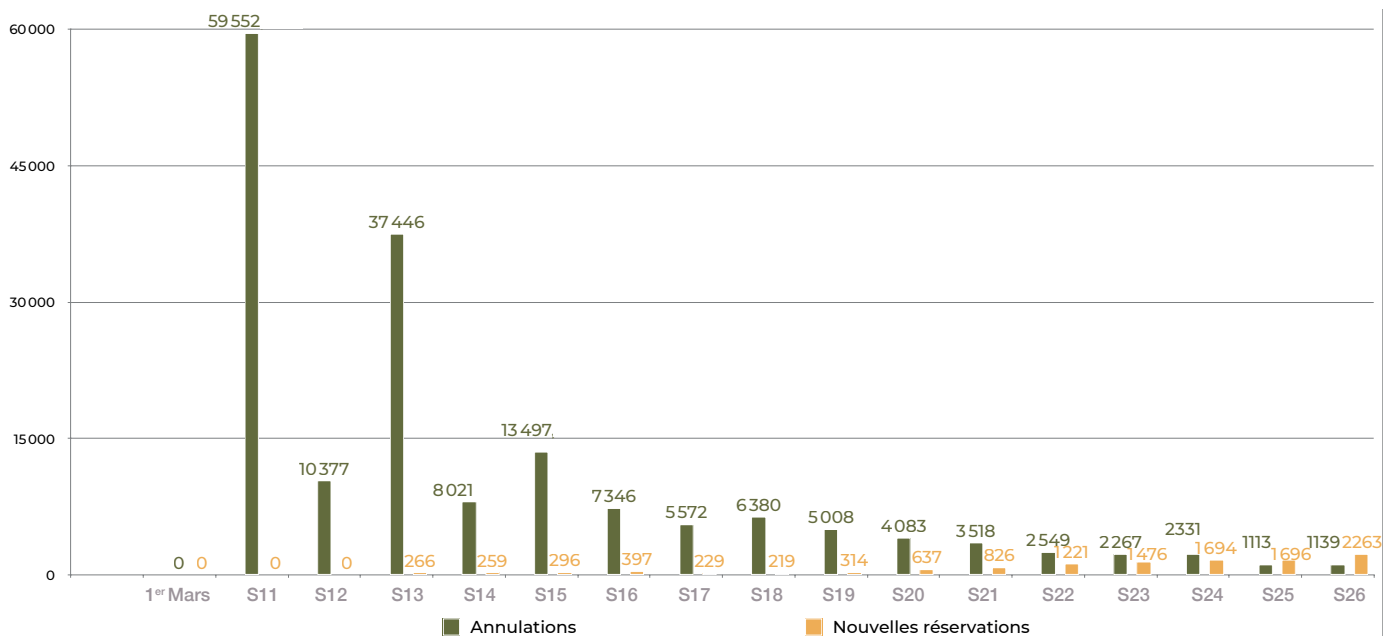
Ainsi, les établissements de l'île enregistraient de nouvelles réservations extrêmement faibles qui n'ont pas permis de compenser les annulations enregistrées lors de la période d'enquête.

NOUVELLES RÉSERVATIONS



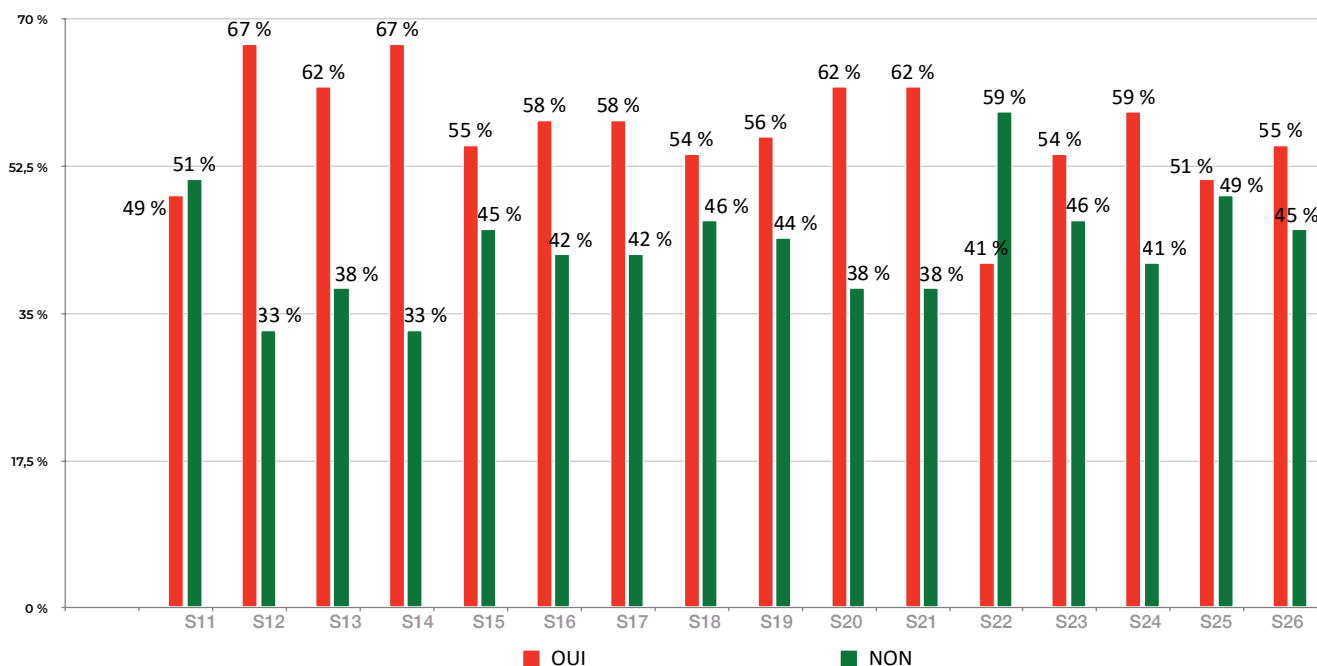
A la fin du mois de juin (S26), le stock de nouvelles réservations (unités réservables) s'établissait à 11 793 (pour rappel, au 1^{er} mars 2020 le stock de réservations était de près de 230 000 et le nombre d'annulations enregistrées sur l'ensemble de la période est de 170 200).

ÉVOLUTIONS DES ANNULATIONS ET DES NOUVELLES RÉSERVATIONS



Des taux de renonciation à recruter élevés

RENONCIATION AU RECRUTEMENT



Cet indicateur est volatile et difficile à interpréter de façon claire. Il semble dépendre fortement du contexte économique et informationnel.

Toutefois, on peut constater que les taux de renonciation à recruter restaient importants au sein de la population enquêtée, et on peut dire que la perspective d'une saison raccourcie a fortement entamé la confiance des socio-professionnels, comme en témoigne le graphique ci-dessus.

Cela a exigé une attention particulière concernant l'emploi et le marché du travail saisonnier de manière plus générale. Constatant cet effondrement brutal de l'activité et au regard de prévisions pessimistes, l'Agence du Tourisme de la Corse a mis en œuvre une deuxième enquête. De nature plus qualitative, elle visait à recueillir le ressenti des acteurs du tourisme, publics et privés, afin d'accompagner la co-construction du plan de sauvegarde et de relance du tourisme corse.

Un chômage partiel très utilisé dans l'hébergement insulaire

La mesure phare du gouvernement sur la mise en place du chômage partiel a été très utilisée par les entreprises d'hébergement insulaires puisque plus d'une personne sur deux a été mise au chômage partiel (CP). En effet, tous types d'hébergements confondus, le nombre moyen par établissement était de 2 CP pour un nombre moyen d'Équivalent Temps Plein (ETP) de 3,6.

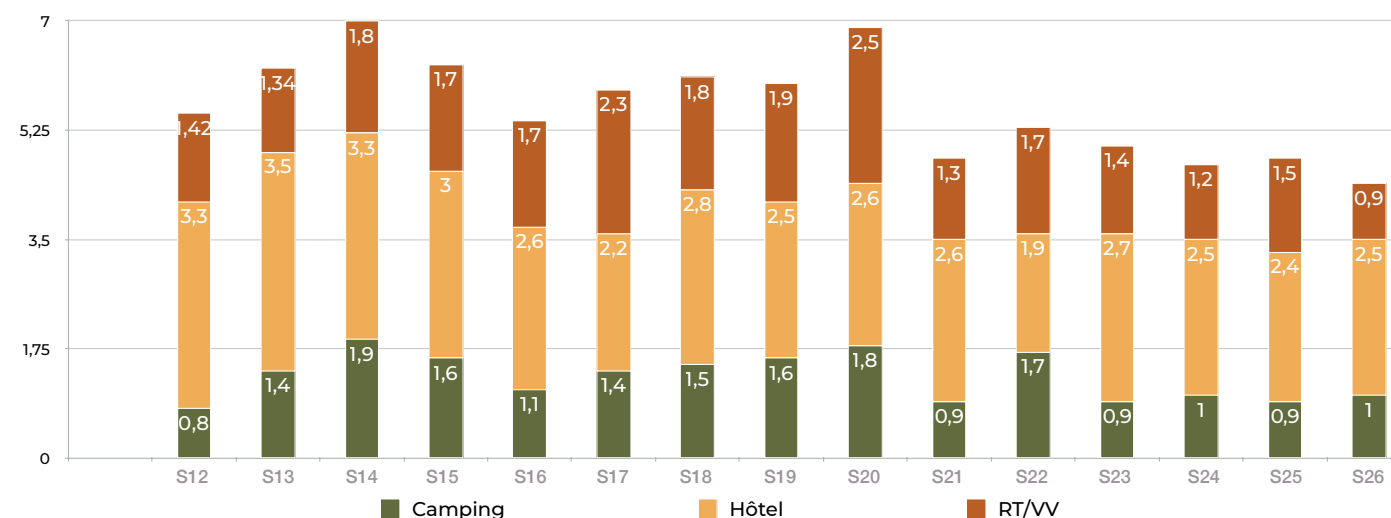
Si l'on regarde plus précisément en fonction du type d'établissement, il semblerait que les campings aient eu un peu plus souvent recours au chômage partiel que les autres types d'établissement. Les campings ont mis en moyenne 1,3 personne au chômage partiel par établissement sur 2,5 ETP en moyenne. Dans les hôtels, ce nombre est de 2,6 CP pour 4,3 ETP, et de 1,6 CP sur 2,1 ETP pour les résidences de tourisme et villages de vacances.

Type d'hébergement	Nb moyen d'ETP	Nb moyen de mise en chômage partiel	Ratio ¹¹
Camping	2,5	1,3	1,98
Hôtel	4,3	2,6	1,63
RT/VV	2,1	1,6	1,34
TOTAL	3,6	2	1,8

¹¹ Ratio=Nombre moyen de mises au chômage partiel/nombre moyen d'ETP par entreprise. Source : ATC-2020.



■ NOMBRE MOYEN DE PERSONNES MISES AU CHÔMAGE PARTIEL PAR ÉTABLISSEMENT

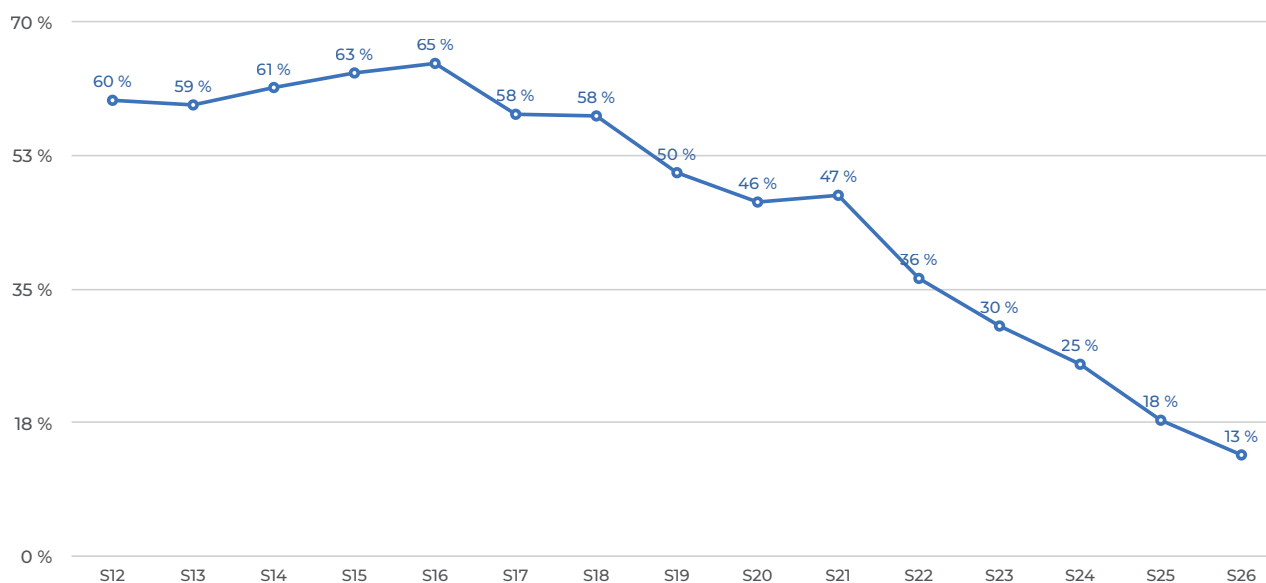


6.2 LES HÉBERGEMENTS LOCATIFS DÉCLARÉS

Contrairement aux hébergements touristiques collectifs, une grande majorité des hébergements du type gîtes et chambres d'hôtes sont restés fermés pendant la période de confinement. Ils ont progressivement rouvert leurs établissements à partir de la fin du mois de mai.

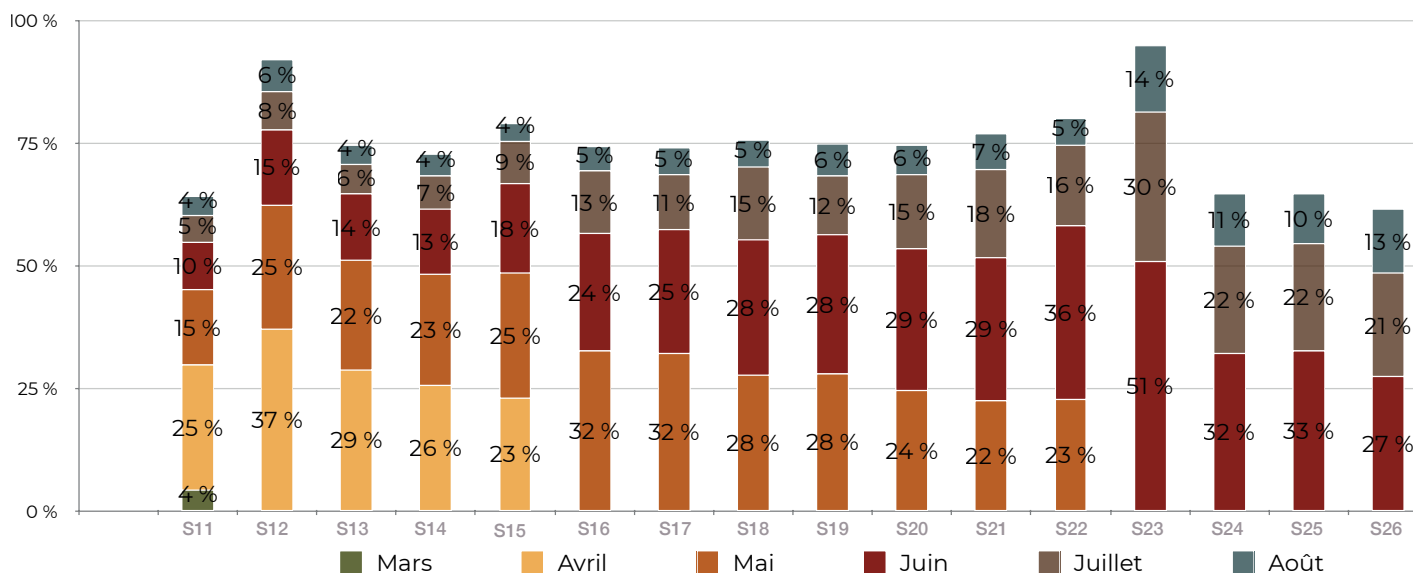
Il est à noter que pour ce type d'établissement la saison touristique commence plus tard puisqu'une grande majorité se situent dans des zones rurales.

TAUX DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS



Toutefois, contrairement à l'hébergement collectif, une partie d'entre eux semblerait avoir renoncé à ouvrir leur établissement pour cette saison : encore 13% étaient fermés à la fin du mois de juin contre 4% pour l'hébergement collectif.

MOIS IMPACTÉS PAR LES ANNULATIONS



Comme pour l'hébergement touristique collectif, les annulations ont d'abord porté (entre les S11 et S15) sur des séjours prévus en avant saison : avril (28%) et mai (22%). Le mois de juin s'est trouvé lui aussi fortement impacté par ces annulations (26% en moyenne sur la durée de l'étude). En revanche, la haute saison, peu impactée par les annulations en début de période, a, elle aussi été impactée mais de manière moins forte que dans l'hébergement collectif (respectivement 14% contre 22% pour le mois de juillet, et 7% contre 13% pour le mois d'août).

Concernant les reports, ceux-ci n'étaient globalement pas envisagés puisque, en moyenne, près de 75% des touristes n'avaient pas décidé de la période de programmation de leur voyage.

07 CONCLUSION

Comme nous avons pu le constater tout au long de ce cahier spécial Covid, la crise sanitaire a eu un effet dévastateur sur le secteur touristique insulaire.

Toutefois, les indicateurs de fréquentation et le ressenti du terrain laissent espérer une haute-saison touristique moins catastrophique que prévue pendant le confinement. Un rattrapage s'est effectué au mois de juillet : les flux aériens et maritimes s'établissaient à la fin du mois respectivement à -30% et -34% contre -80% et -69% pour le mois de juin.

Les perspectives concernant l'arrière-saison semblaient de meilleur augure et l'arrière-saison avait pu venir compenser, évidemment très partiellement, le désastre de l'avant-saison, si la circulation du virus n'avait pas repris.

Afin de soutenir l'offre touristique locale, l'Agence du Tourisme de la Corse a mis en place différentes opérations : campagne de communication exceptionnelle, campagne de réassurance sanitaire, soutien aux offices de tourisme, prêts à taux zéro pour les établissements souhaitant s'équiper en sanitaire, « opération chèques vacances » et opération de solidarité « I nostri eroi »¹².

Au total ce sont plus de 2 millions d'euros qui seront injectés dans l'économie locale.

Les destinations dont la dépendance au tourisme est forte, telles que la Corse, devront donc pour atténuer les impacts de la crise économique qui se profile, se réinventer¹³. En effet, « les destinations gagnantes seront celles qui seront à la fois résilientes pour absorber le choc de la crise, et proactives, pour sortir de cette crise »¹⁴. Or, l'innovation et la réinvention exigent de connaître avec discernement l'ampleur de la crise. L'Agence du Tourisme de la Corse poursuit donc ses études de conjoncture, d'impact et de veille pour accompagner les professionnels du tourisme et promouvoir la destination.

La crise sanitaire a mis en exergue les limites du modèle actuel du tourisme et la nécessité d'amorcer une transformation. Un tourisme basé sur des pratiques plus durables, plus solidaires, innovantes ; se réappropriant la relation aux territoires ; un tourisme accepté par la population locale...

La feuille de route du tourisme votée par l'Assemblée de Corse à l'unanimité en avril 2018 est aujourd'hui d'une actualité criante. Fondée sur le principe de transition écologique et numérique du tourisme tant dans ses infrastructures, dans ses contenus que dans sa promotion, elle offre une base de travail et des lignes forces pour penser et transformer l'écosystème touristique corse après 2020.

¹² La première est destinée aux familles insulaires en situation de fragilité sociale et la seconde est un geste de reconnaissance en faveur du personnel hospitalier corse.

¹³ A. Gombault, J. Lemarié et C. Grellier Fouillet (2020) : « La crise du Covid-19, un changement stratégique pour le tourisme ? L'analyse de la recherche internationale », Revue Espaces n°35, juillet-août.

¹⁴ Michel Segui Llinas (2020) : « Les destinations à forte dépendance touristique vont devoir se réinventer », Revue Espaces n°355, juillet-août.

NOTES

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE
17, Boulevard du roi Jérôme
20 181 Ajaccio cedex 9
04 95 51 77 00

Contact : observatoire@atc.corsica

atc.corsica : le portail des professionnels du tourisme

